



Ecole Supérieure d'Art d'Avignon  
500 chemin de baigne-Pieds  
84000 AVIGNON  
Tel : 04 90 27 04 23

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>er</sup> octobre 2019**

### **Délibération n° 3**

L'Ecole supérieure d'Art d'Avignon (ESAA) fait l'objet d'une évaluation intermédiaire pour renouveler l'attribution du grade master réalisée pour l'ensemble des écoles de la « vague » C. Le Ministère de la Culture a donné une prolongation pour rendre le dossier du renouvellement au 31 octobre 2019 en tenant en compte de l'arrivée d'une nouvelle direction à l'automne 2018 ainsi qu'au souhait du nouveau directeur de refonder le projet d'école.

Le dossier constitué (projet d'établissement, maquettes pédagogiques, règlement intérieur, organigramme et pièces administratives annexes) doit donc être déposé auprès du Ministère de la Culture avant le 31 octobre 2019.

Dans ce contexte, le travail méthodologique demandé par le Ministère de la Culture a été engagé et a fait l'objet d'échanges avec l'ensemble de l'équipe de l'école notamment autour du titre du projet « Les Beaux-Arts d'Avignon, une école, monde(s) ».

Les instances de l'ESAA ont été consultées pour avis sur le règlement intérieur réactualisé à cette occasion. Il a ainsi été présenté aux membres du Comité Technique le 25 septembre 2019 et aux membres du Conseil Scientifique et Pédagogique le 24 septembre 2019 dans des délais très contraints.

Ce projet est l'occasion pour l'ESAA de communiquer et de rappeler ses savoirs faire et son expertise dans le domaine de l'enseignement de la création artistique et de la conservation-restauration des biens culturels mais aussi d'innover dans le cadre de ses actions.

C'est pour l'ensemble de l'équipe de l'équipe un socle fondateur et fédérateur qui guidera les actions de l'équipe dans la mission de service public mise en oeuvre par l'ESAA.

**Vu le code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le Code de l'éducation ;**

**Vu l'avis favorable du Comité technique réuni en date du 25 septembre 2019 ;**

**Vu l'avis favorable du Conseil scientifique et pédagogique réuni en date du 24 et du 30 septembre 2019 ;**

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** qu'un avis favorable est donné au projet présenté et à sa transmission au Ministère de la Culture pour obtenir l'habilitation à délivrer des diplômes de grade master.

<b>Membres</b>	
Présents	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

**Damien Malinas**

**Président du Conseil d'Administration**

